

**Réponse de la municipalité à
l'interpellation de M. Jean-Marc
Jaquier intitulée « Pour la
réhabilitation d'une fontaine côté
Jura du temple de Gland ».**

Municipal responsable: M. Olivier Fargeon

Gland, le 2 février 2015

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

L'interpellation est la suivante :

Accédant à la légitime requête de riverains de la Grand-Rue, j'ai le privilège de déposer le postulat que voici :

« Dans le contexte de l'étude de réaménagement du Vieux Bourg ou séparément, je demande à notre municipalité d'étudier la possibilité de rendre l'accès et l'usage du bosquet situé côté jura du temple au public.

Je souhaite que la vasque existante ici, cependant depuis longtemps désaffectée, soit réhabilitée, idéalement sous la forme d'une fontaine d'agrément.

En effet, ce point d'eau avait été créé probablement dans le but de perpétuer le souvenir de la monumentale fontaine-abreuvoir qui existait in situ au temps de la ferme Louis Cristin, démolie au début des années soixante pour laisser place à notre temple. »

Certain de l'intérêt que vous manifesterez à l'égard de nos repères historiques et au bonheur recouvré d'un coin de jardin ombragé, je remercie les conseillères et conseillers du soutien apporté à ce postulat.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Réaménagement du vieux-bourg

Face à l'intérêt porté par M. Jean-Marc Jaquier à l'égard de la réhabilitation des abords du temple, la municipalité tient à faire part de son accueil favorable puisque, dans le cadre de l'étude inhérente au réaménagement du vieux-bourg, il est d'ores et déjà acquis que cet espace requiert une revalorisation.

En effet, les premières réflexions menées lors de ce projet ont notamment permis de mettre en évidence d'une part, la volonté de favoriser les points de rencontre et d'autre part, de créer un lieu porteur d'identité. Au vu de ces objectifs, il est très vite apparu que le périmètre sis devant l'administration communale et le temple nécessite un réaménagement complet afin de revaloriser et réaffecter l'espace public.

Dans un premier temps, cet élément s'est imposé en regard de la fonction et du rôle que revêt actuellement ce secteur. Toutefois, cette légitimité a été confirmée par la suite par l'analyse historique établie à cette occasion. Ainsi, le réaménagement de cet espace permettra, en plus de conférer un aspect séduisant et accueillant à ces lieux, d'offrir un point de rencontre que chacun puisse s'approprier.

Même si, au jour d'aujourd'hui, il est prématuré d'évoquer sous quelle forme les abords de l'administration communale et du temple seront renouvelés, il semble néanmoins plus que vraisemblable pour que le bosquet dont il est fait mention dans la présente interpellation disparaisse au profit de nouveaux aménagements encore à définir (arborisation, mobilier, revêtement,...).

